

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 02 OCTOBRE 2014**

Délibération  
n° 2014.10.105.B

**Transport et  
traitement de déchets  
divers - 2 lots : appel  
d'offres ouvert**

**LE DEUX OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 septembre 2014**

**Secrétaire de séance** : Gérard BRUNETEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Gérard BRUNETEAU, François NEBOUT

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** :

Jacky BOUCHAUD, Didier LOUIS

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 OCTOBRE 2014**

**DELIBERATION  
N° 2014.10.105.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
POLITIQUES DE VALORISATION DES DÉCHETS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**TRANSPORT ET TRAITEMENT DE DECHETS DIVERS - 2 LOTS : APPEL D'OFFRES  
OUVERT**

Les marchés relatifs au transport et au traitement des déchets divers indiqués ci-après arrivent à leur terme au 31 décembre 2014 :

- encombrants collectés dans les déchèteries,
- traitement des déchets inertes,
- gravats,
- déchets de petite démolition et traitement des souches,
- bûches et grumes de bois.

Il convient en conséquence de lancer une nouvelle consultation pour le traitement et l'élimination des déchets sus-indiqués.

Chaque lot décrit ci-après fera l'objet d'un marché séparé :

**Lot n° 1 « Transport et élimination des déchets gravats du GrandAngoulême »**

Ces prestations s'inscriront dans le cadre d'un marché à bons de commandes sans minima et maxima, mais avec une indication d'une estimation en rapport avec les évolutions des tonnages actuels constatés, soit environ 8 000 tonnes par an.

Le marché est estimé à environ 330 000 € HT pour la durée du marché.

**Lot n° 2 « Transport et élimination de souches, bûches et grumes de bois du GrandAngoulême » :**

Ces prestations s'inscriront dans le cadre d'un marché à bons de commandes sans minima et maxima, mais avec une indication d'une estimation en rapport avec les évolutions des tonnages actuels constatés, soit environ 160 tonnes par an.

Le marché est estimé à environ 40 000 € HT pour la durée du marché.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 17 septembre 2014

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnées ci-dessus ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3<sup>ème</sup> vice-présidente en charge des marchés publics, à signer le marché à intervenir, les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

**DE PRECISER que :**

- la durée du marché est d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- les marchés pourront être renouvelés annuellement par reconduction expresse sans que leur durée totale ne puisse excéder quatre ans.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe déchets ménagers – section fonctionnement article 611 – fonction 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>07 octobre 2014</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>07 octobre 2014</b>